



N° de résolution
ou annulation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Edmond-de-Grantham, tenue le 23 septembre 2019, à 19h30, à la salle du conseil située au chalet des loisirs au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham.

Sont présents les conseillers suivants:

Siège # 1	M. Richard Kirouac	Siège # 2	M. Steve Courchesne
Siège # 3		Siège # 4	M. Christian Lupien
Siège # 5		Siège # 6	M. Samuel Lanoie

Sous la présidence de Monsieur Robert Corriveau, maire.

Absences : M. Jules Lafleur et Mme Branda Cotton

M. Donald Brideau, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de Secrétaire d'assemblée à cette séance.

L'avis de convocation a été signifié tel que requis à tous les membres du conseil (article 156 du code municipal du Québec).

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Robert Corriveau, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

(2019-09-019)

**Il est proposé par : Richard Kirouac
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'adopter l'ordre du jour tel que lu

3. Modifications à la surface multifonctionnelle extérieure

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et Construction Lavallée ont constaté des anomalies lors du début des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut réduire les risques de vice de construction;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé une convention d'aide financière du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phases IV;

(2019-09-020)

**Il est proposé par : Steve Courchesne
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité approuve la modification du contrat de réalisation de la modification à la surface multifonctionnelle extérieure à l'entreprise Construction Lavallée au montant total de 5 000 \$ plus taxes applicables;

QUE la moitié du coût des travaux soit assumée par la subvention provenant du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur et la ministre déléguée à l'éducation et que la balance des coûts sera prise à même les surplus accumulés de la municipalité;

Que le maire et le directeur général sont autorisés à signer les documents requis pour le projet de la modification à la surface multifonctionnelle extérieure.

4. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Robert Corriveau, à poser leurs questions conformément au règlement de la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

5. Levée de l'assemblée

(2019-09-021)

**Il est proposé par : Richard Kirouac
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Robert Corriveau
Maire

Donald Bricéau
Secrétaire-trésorier

Le maire, M. Robert Corriveau, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.